



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 481-2021 – RÉSEAU  
TRANSPORT URBAIN | CIRCUIT #2 | SAINT-CHARLES-BORROMÉE**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE,  
QUE :

Le règlement numéro 481-2021 – réseau transport urbain | circuit #2 | Saint-Charles-Borromée est  
en vigueur depuis le 30 septembre 2021.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la  
directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à  
Joliette.

Donné à Joliette ce 13<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille vingt et un.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'N. Fortier', is written over a horizontal line.

Nancy Fortier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC DE JOLIETTE, certifie  
avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits, le 13 octobre 2021 entre 8 h  
et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 octobre 2021.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'N. Fortier', is written over a horizontal line.

Signature